

## **Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 07 Décembre 2021**

**Présents** : Guy CRESPIY, Jean MECA, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, MARCHAND Camille, LIDOINE André, CHALAUD François, Philippe POURCHET, BOUET Thomas, Julien CUNY

**Pouvoir (s)** : Madame PORTA Chantal donne procuration à Monsieur Denis VEYRUNES

Madame LEDREN Johanna donne procuration à Monsieur BOUET Thomas

Madame HAJEK Alexandra donne procuration à Monsieur Philippe POURCHET

**Absent(s) Excusé(s)** : Monsieur SEDLAK Josef, Madame LEDREN Johanna, Madame HAJEK Alexandra, Madame PORTA Chantal, Stéphane MORANNE

**Secrétaire de séance** : Monsieur LIDOINE André

**La séance est ouverte à : 18 h 30**

**Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :**

- Décision modificative : Budget Annexe Eco Quartier
- Modification PLU : Aménagement l'enclos
- Intervention fuite eau-Remboursement à un Administré
- Noël agents communaux : Cartes Cadeaux
- Conservations des archives « anciennes »

**Voté : à l'unanimité**

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du Mercredi 15 Septembre 2021

**Voté : à l'unanimité**

- 2- Dissolution du budget annexe « Eco Quartier » 2021 avec ajustement des crédits et décision de reversement de l'excédent de fonctionnement

Après exposé, il est proposé de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2021 et reverser l'excédent de fonctionnement.

**Voté : à l'unanimité**

### 3- Remboursements réservations repas cantine

Après exposé, il est proposé d'approuver les remboursements des repas cantines aux parents d'élèves pour : 77€

**Voté : à l'unanimité**

### 4- Décisions modificatives : Budget Principal (M14)

Après exposé, il est proposé d'approuver les mouvements financiers suivants :

#### **En investissement :**

##### **Dépenses :**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : Article 2051 : + 9 654 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : Article 2315 : Constructions : - 9 654 €

#### **En fonctionnement :**

**Recettes :** Augmentation des crédits Ouverts : Recettes supplémentaires :

Chapitre 013 : Atténuations de Charges : Article 6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel : + 13 110 €

##### **Dépenses :**

Chapitre 011 : Charges à caractères Générales : Article 6288 : + 13 110 €

#### **En fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

Chapitre 012 : Charges de personnels et Frais assimilés :

Article 6411 : Personnels titulaire : - 5 000 €

Chapitre 011 : Charges à caractères Générales :6122 : Crédit-bail : - 350 €

Chapitre 011 : Charges à caractères Générales : Article 6288 : Autres services extérieurs + 5 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestions courantes : article 6512 : Droits d'utilisations – Informatique en nuage : + 350 €

**Voté : à l'unanimité**

## 5- Décisions modificatives : Budget Annexe (M49)

Après exposé, il est proposé d'approuver les mouvements financiers suivants :

### En fonctionnement :

**Recettes :** Augmentation des crédits Ouverts : Recettes supplémentaires :

Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises :

Article : 70613 : Participations pour assainissement collectif :

+ 13 000 €

Article : 7011 : Eau : + 8 000 €

**Dépenses :**

Chapitre 011 : Charges à caractères générales :

Article : 628 Divers : + 5 000 €

Chapitre 012 : Charges du personnel : Article : 621 : + 16 000 €

### En investissement :

**Recettes :** Augmentation des crédits Ouverts : Recettes supplémentaires

Chapitre 10 : 10222 : FCTVA : + 16 722 €

**Dépenses :**

Chapitre : 21 : Immobilisations corporelles : Article : 2188 : Autres immobilisations corporelles :

+ 16 722 €

### En investissement :

**Dépenses :**

Chapitre : 21 : Immobilisations corporelles : Article : 2188 : Autres immobilisations corporelles :

+ 9 582 €

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : Article : 2315 : ITMOI : - 9 582 €

**Voté : à l'unanimité**

## 6- Convention fourrière

Après exposé, il est proposé :

-de confier la prestation de service pour les opérations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules à compte du 07 Décembre 2021, pour une durée de 1 an, reconductible tacitement.

-que les propriétaires supporteront les frais de fourrière, de garde et d'expertise suivant la catégorie du véhicule, aux tarifs maxima en vigueur à la date des opérations d'enlèvement du dit-véhicule,

-que sur toute la durée du contrat, la société facturera à la commune de SANILHAC SAGRIES les frais de mise en fourrière, de frais de gardiennage et éventuellement d'expertise, avec des frais de déplacements

**Voté : à l'unanimité**

7- Demande de Subvention Amendes de Polices :

Après exposé, il est proposé de soumettre un dossier de demande de subvention au titre des amendes de polices 2022 pour le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée de Sagriès depuis la route départementale 212 .

**Voté : à l'unanimité**

8- Avenant N°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Après exposé, il est proposé :

-D'approuver l'avenant de la convention ADS comprenant les missions de chaque signataire,

-De déléguer la signature des demandes de pièces complémentaires et de majoration de délai à la communauté de communes du Pays d'Uzès,

**Voté : à l'unanimité**

9- CDG30 : Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

Après exposé, il est proposé de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire et d'accepter les propositions ci-après :

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

|    | NATURE DES PRESTATIONS                           | TAUX   | OUI | NON |
|----|--|--------|-----|-----|
|    | TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 10 jours   | 7.20 % | X   |     |
| OU | TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 20 jours   | 6.43 % |     | X   |
| OU | TOUS RISQUES CNRACL avec franchise de 30 jours   | 5.87 % |     | X   |
|    |  |        |     |     |
|    | TOUS RISQUES IRCANTEC avec franchise de 10 jours | 0.60 % |     | X   |

De manière optionnelle :

| NATURE DES PRESTATIONS                        | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI | X   |     |

**Voté : à l'unanimité**

**10-CDG30 : Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires -contrat 2022/2025**

Après exposé il est proposé d'accepter :

-De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

**Article 2**

- D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité, verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).

### **Voté : à l'unanimité**

#### **11-CDG30 : Adhésion au service archives**

Après exposé, Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'avoir recours au service archives du Centre de Gestion du Gard
- de signer la convention d'archivage proposé par le Centre de Gestion du Gard,

### **Voté : à l'unanimité**

#### **12-Règlement Foyer**

Après exposé, il est proposé d'approuver LES MODIFICATIONS des tarifs suivants pour l'usage du foyer est :

1°) Associations ou toute organisation en lien avec la Commune :

Mise à disposition gratuite : une caution de 500 € sera demandée pour tout usage autre qu'une simple réunion, plus une caution de 150 € pour le nettoyage.

2°) Particuliers :

- Totalité du foyer : 250 € par weekend  
Salle 1 dite de la Chapelle et Salle 2 dite Extension

Les cautions demandées sont de 500 € pour les dommages plus 150 € pour le nettoyage, et, 80 € pour la télécommande d'alarme.

### **Voté : à l'unanimité**

#### **13-Instauration d'un droit de préemption urbain**

Après exposé, il est proposé :

D'instaurer un Droit de Préemption Urbain sur les zones délimitées au PLU ;  
De déléguer à Monsieur le Maire l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur les zones précitées.

**Voté : à l'unanimité**

**14-Décision modificative : Budget Annexe Eco Quartier**

Après exposé, il est proposé les mouvements financiers suivants :

Chapitre 011 : Charges à caractères générales : - 80 000 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestions courantes : + 80 000 €

**Voté : à l'unanimité**

**15-Modification PLU : Aménagement l'enclos**

Après exposé, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à engager une modification du PLU pour le périmètre du Lotissement dit L'enclos.

**Voté : à l'unanimité**

**16-Intervention plombier fuite eau-Remboursement à un Administré**

Après exposé, il est proposé de rembourser la facture de 242 € TTC à un administré Celui qui a payé l'intervention d'un plombier pour une fuite d'eau alors qu'elle était sur le domaine communal.

**Voté : à l'unanimité**

**17-Noël agents communaux : Cartes Cadeaux**

Après exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

-De maintenir la valeur de la carte cadeau de Noël

**Voté : à l'unanimité**

## **18-Conservations des archives « anciennes »**

Après exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

**-d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans, des registres de délibérations de plus de cinquante ans, et de tous les autres documents de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitifs**

**Voté : à l'unanimité**

**La séance est levée à 20 h 00.**